



RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 9 5 9



**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 1 206 000 \$ POUR DES TRAVAUX
D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES
INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX
USÉES ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES
TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU
POTABLE**

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de décréter une dépense et un emprunt de 1 206 000 \$ pour des travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Ville de Saint-Eustache est autorisée à exécuter des travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable, suivant des estimations préparées par Martine Massé, ingénieure, directrice du Service du génie, en date du 10 novembre 2022, lesquelles sont plus amplement détaillées au document joint comme annexe « A ».
2. Aux fins prévues au présent règlement, la Ville est autorisée à dépenser 1 206 000 \$.
3. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires aux fins du présent règlement, y compris les frais incidents, la Ville est autorisée à emprunter pour un terme de quinze (15) ans 1 206 000 \$.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant est imposée et doit être prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du périmètre liséré par un trait gras au plan préparé par le Service du génie de la Ville, daté du 4 novembre 2022, sur la base de la valeur de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année ; les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe. Ledit plan est joint au présent règlement comme annexe « B ».
5. S'il advient que le coût réel d'une partie des travaux ou dépenses prévues au présent règlement est plus ou moindre que celui prévu à l'annexe « A », tout montant, disponible dans un cas, peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.
6. Le conseil approprié, aux fins du présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement des dépenses prévues aux présentes. Dans un tel cas, le montant de l'emprunt et les taxes imposées aux termes du présent règlement sont réduits en conséquence.

Règlement 1959
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

7. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



ANNEXE A
RÈGLEMENT 1959
TABLEAU RÉSUMÉ

TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES
ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total des travaux avant taxes	Laboratoire et arpentage 4%	Coûts directs (incluant travaux et frais de laboratoire)	Imprévus 10%	Honoraires professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	Financement 10%	TOTAL BRUT
1.. Remplacement de 4 pompes au poste de pompage du Chêne	138 000\$	5 520\$	143 520\$	14 352\$	0\$	7 874\$	14 352\$	180 000\$
2. Poste de pompage 640	153 100\$	6 124\$	159 224\$	15 922\$	0\$	8 735\$	15 922\$	200 000\$
3. Réseau d'égout - Imperméabilisation de regards	76 600\$	3 064\$	79 664\$	7 966\$	0\$	4 371\$	7 966\$	100 000\$
4. Usine d'épuration - Réfection de toiture	325 330\$	13 013\$	338 343\$	33 834\$	33 834\$	20 250\$	33 834\$	460 200\$
5. Gainage ou remplacement d'aqueduc	187 950\$	7 518\$	195 468\$	19 547\$	19 547\$	11 699\$	19 547\$	266 000\$
TOTAL - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES	880 980\$	35 239\$	916 219\$	91 622\$	53 381\$	52 928\$	91 622\$	1 206 200\$

ANNEXE A

Règlement 1959
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

**Règlement 1959
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 <p align="center">Service du génie</p>		<p align="center">ANNEXE A</p> <p align="center">RÈGLEMENT 1959 TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE</p>				
TRAVAUX : 1.. Remplacement de 4 pompes au poste de pompage du Chêne		DOSSIER : DATE : 2022-11-10				
RUES : Boulevard Industriel		DE : A :				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	<u>POSTE DE POMPAGE DU CHENE</u>					
A-1	Remplacement de 4 pompes	unité	4		34 500.00\$	138 000.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						TOTAL NET: 138 000.00\$

**Règlement 1959
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		ANNEXE A RÈGLEMENT 1959 TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE				
TRAVAUX : 2. Poste de pompage 640		DOSSIER : DATE : 2022-11-10				
RUES : Rue Saint-Eustache sous l'autoroute 640		DE : A :				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
B	<u>Poste de pompage 640</u>					
B-1	Refaire la mécanique de procédé	1				153 100.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						TOTAL NET: 153 100.00\$

**Règlement 1959
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			<p align="center">ANNEXE A</p> <p align="center">RÈGLEMENT 1959</p> <p align="center">TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE</p>			
TRAVAUX : 3. Réseau d'égout - Imperméabilisation de regards			DOSSIER : DATE : 2022-11-10			
RUES : Secteurs 25e avenue/Grande-Côte/Usine d'épuration			DE : A :			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
C	ÉGOUT DOMESTIQUE					
C-1	IMPERMÉABILISATION DE REGARDS					
	Accessibilité des lieux et signalisation	unité	2		2 000.00\$	4 000.00\$
	Blocage et pompage	unité	2		7 000.00\$	14 000.00\$
	Nettoyage et alésage de regards	unité	2		2 000.00\$	4 000.00\$
	Colmatage et injection des regards	unité	2		10 000.00\$	20 000.00\$
	Réhabilitation des parois par projection avec enduit protecteur sur une épaisseur de 125 mils	unité	2		13 000.00\$	26 000.00\$
	Essais d'étanchéité et inspection télévisée	unité	2		2 300.00\$	4 600.00\$
	Remise en service et de l'état des lieux	unité	2		2 000.00\$	4 000.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						
						TOTAL NET: 76 600.00\$

**Règlement 1959
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			<p align="center">ANNEXE A</p> <p align="center">RÈGLEMENT 1959 TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE</p>			
TRAVAUX : 4. Usine d'épuration - Réfection de toiture			DOSSIER : DATE : 2022-11-10			
RUES : 25e avenue - Usine d'épuration			DE : A :			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
D	USINE D'ÉPURATION					
D-1	RÉFECTION DE TOITURE - BITUME BASSINS B4, B6 ET D1					
	Bassin B4	m2	250		471.50\$	117 875.00\$
	Bassin B6	m2	260		471.50\$	122 590.00\$
	Bassin D1	m2	180		471.50\$	84 870.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						TOTAL NET: 325 330.00\$

**Règlement 1959
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		ANNEXE A RÈGLEMENT 1959 TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE				
TRAVAUX : 5. Gainage ou remplacement d'aqueduc		DOSSIER :				
		DATE : 2022-11-10				
RUES : Hémond de St-Laurent à Nadon		DE :				
		A :				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
E	AQUEDUC					
E-1	Gainage ou remplacement d'une conduite d'aqueduc					
	Réseau d'alimentation temporaire	Global	1		35 000.00 \$	35 000.00\$
	Excavation et remblayage des puits d'accès	unité	2		13 500.00\$	27 000.00\$
	Nettoyage et alésage de l'aqueduc	mètre	160		40.00 \$	6 400.00\$
	Chemisage (gainage) de la conduite d'aqueduc de 200 mm de dia	mètre	160		360.00 \$	57 600.00\$
	Désinfection du nouveau réseau	Global	1		5 000.00 \$	5 000.00\$
	RÉPARATION DE SURFACE					
	Sous-fondation, sable MG-112, ep 300 mm	t.m.	110		20.00 \$	2 200.00\$
	Fondation inférieur, PC MG-56, ep 200 mm	t.m.	100		30.00 \$	3 000.00\$
	Fondation supérieur, PC MG-20, ep 200 mm	t.m.	100		30.00 \$	3 000.00\$
	Pavage 1ere couche, ep 50 mm	t.m.	30		125.00 \$	3 750.00\$
	Pavage 2ième couche, ep 30 mm	t.m.	20		150.00 \$	3 000.00\$
	Réparation de gazon	m car	200		25.00 \$	5 000.00\$
	Signalisation routière pendant les travaux	global	1		15 000.00 \$	15 000.00\$
	Marquage de la chaussée	global	1		2 000.00 \$	2 000.00\$
	Divers travaux	global	1		5 000.00 \$	5 000.00\$
	Imprévus	global	1			15 000.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						
						TOTAL NET: 187 950.00\$



ANNEXE B

**Règlement 1959
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



SERVICE DU GÉNIE
(450) 974-5080

**TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE
RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES
D'EAU POTABLE ET D'EAU USÉES**

D.A.O.: CAD/SCHÉMA/EAU/EDUC/	
RÈGLEMENTS/TAX: AQUA-GRAND-R-1959.dwg	
APPROUVÉ PAR:	M. MASSÉ Ing.
PRÉPARÉ PAR:	M. MASSÉ Ing.
DESSINÉ PAR:	F. LARIN
ÉCHELLE:	NIL
DATE:	4 NOVEMBRE 2022

DOSSIER NO.:

RÈGLEMENT NO.:
1959

PLAN NO.:
1 de 1